

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 334-2019

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal :

QUE le conseil municipal a adopté le 29 avril 2019, le règlement numéro 334-2019 amendant le règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin de permettre, sous réserve de certaines conditions, la conversion et la réutilisation d'immeubles industriels para-industriels ou commerciaux désaffectés dans les zones agricoles « A » et les zones agricoles déstructurées « Ad »;

QUE le règlement numéro 334-2019 a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 8 mai 2019;

QU'EN conséquence, le règlement numéro 334-2019 est entré en vigueur le 13 mai 2019 suite à la délivrance du certificat de conformité émis par Monsieur Jean Lachance, directeur général par intérim et secrétaire-trésorier par intérim de la MRC de Kamouraska;

QUE tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement à l'hôtel de ville de Saint-Pascal durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Pascal, ce 16^e jour de mai 2019.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 22 mai 2019 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 16 mai 2019.

Donné à Saint-Pascal, ce 16^e jour de mai 2019.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA